

DECRET N° 2009-074 DU 18 MARS 2009

Portant approbation du budget prévisionnel
du Centre National d'Essais et de Recherches
des Travaux Publics (CNERTP) pour l'exercice
2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 83-455 du 23 décembre 1983 portant approbation des statuts du Centre National d'Essais et de Recherche des travaux Publics (C.N.E.R.T.P.) ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 janvier 2009 ;

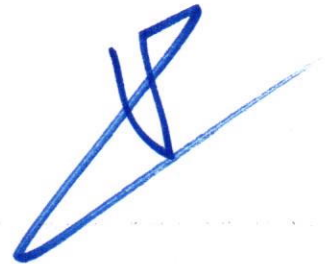
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel du Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (C.N.E.R.T.P.) pour l'exercice 2009 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

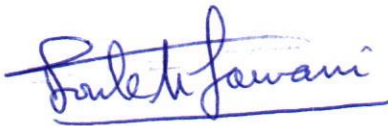
Fait à Cotonou, le 18 mars 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé des
Transports Terrestres, des Transports
Aériens et des Travaux Publics,



Nicaise Kotchami FAGNON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MDCTTP/PR 4 AUTRES
MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-
INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 CNERTP 2 JO1.

